PLATE-FORME EUROPEENNE DES ONG DU SECTEUR SOCIAL

PRISE DE POSITION

L'UNION EUROPEENNE ET LA CONSULTATION DES ONG DU SECTEUR SOCIAL

Réflexions et propositions

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Fundação Cuidar o Futuro

- L'Union européenne et la consultation des ONG du secteur social ..... p. 2
- Annexe ..... p. 10

20 février 1998

17, rue de Londres
B – 1050 Bruxelles
Tel : 32.2/511.37.14 – Fax : 32.2/511.19.09 – Email : platform@euronet.be

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

L'Union européenne et la consultation des ONG du secteur social
Réflexions et propositions

En vue du Forum sur la politique sociale (Bruxelles, 27-30 mars 1996), la Plate-forme des ONG européennes de secteur social a préparé un document intitulé "Prise en compte au plan européen des spécificités des associations du secteur social". Ce document est mis en annexe. Il explique la valeur que donne aux ONG le fait qu'elles ne soient pas soumises à la logique marchande ni à la logique publique. Il décrit les ONG comme des lieux de mobilisation de la solidarité citoyenne, comme des acteurs sociaux agissant dans l'intérêt général et contribuant à la cohésion économique et sociale, comme des révélateurs de la demande sociale et des défenseurs des plus vulnérables. Il se conclut ainsi : "Le rôle des associations du secteur social, la reconnaissance de leur spécificité est à conforter au sein des instances nationales et internationales. (.) Tout est à faire pour associer les associations du secteur social à la construction d'une Europe sociale digne de ce nom. Il ne saurait y avoir de réflexion sur la politique sociale européenne sans prise en compte de l'existence de ces acteurs sociaux particuliers que sont les associations du secteur social et, mieux, sans se reposer en partie sur elles."

A la suite de ce Forum, la Plate-forme a organisé un séminaire "ONG du secteur social - Union européenne : quelle consultation" pour amorcer une première réflexion sur ce qu'il faudrait faire pour que ces ONG puissent être véritablement consultées par l'Union européenne. Un groupe de travail a été créé au sein de la Plate-forme de façon à poursuivre cette réflexion et faire des propositions concrètes. C'est le résultat de cette démarche qui est présenté ici.

Fundação Cuidar o Futuro

1. Considérations générales

Associer les ONG à la construction d'une Europe plus sociale conduit à considérer que la consultation des ONG doit être le fait de l'ensemble des institutions de l'Union européenne. Certes, de par sa responsabilité et de sa compétence en matière de proposition, la Commission européenne doit être la première à consulter les ONG. Elle a pris, depuis des années, de nombreuses initiatives à cet égard. Mais elle n'a pas le monopole de la consultation des ONG. Le Parlement européen, le Comité économique et social ont aussi des méthodes de consultation des ONG. Par contre, le Conseil des Ministres

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

a peu l'habitude d'une telle consultation. Pourtant, c'est de lui que dépend la plus grande partie des décisions. Toute réflexion sur la reconnaissance et la consultation des ONG doit donc tenir compte de ce manque.

Les ONG sont très diverses que ce soit dans leurs objectifs, leur taille, leur action locale, régionale, nationale, européenne, leurs moyens, leurs méthodes, etc. Quelles sont celles qui doivent être consultées par l'Union européenne ? Une de leurs spécificités (qui n'est pas propre aux ONG sociales) est que depuis plus d'un siècle, bien avant que les États ne commencent à travailler ensemble sur un plan international, les ONG ont mené un processus de coopération et de rassemblement qui les ont conduit à créer des fédérations, des réseaux d'abord nationaux, puis internationaux. Actuellement, elles ont une longue expérience de travailler à un niveau international. Or la majeure partie des institutions européennes travaille sur une base nationale. C'est sur cette base que se réunit le Conseil des Ministres, c'est sur des listes nationales que sont élus ou nommés les membres du Parlement européen, du Comité économique et social, du Comité des Régions. Par contre, la Commission européenne a pour mission de défendre les intérêts de l'Europe et non ceux des États qui la composent. Il semble donc nécessaire que les ONG puissent apporter leur compétence d'un travail à un niveau international dans la construction de l'Europe. Les ONG internationales (ou européennes) peuvent rassembler les expériences nationales et locales dans la plupart des domaines ; beaucoup ont des relations avec les futurs pays membres de l'Union européenne. Il est donc naturel qu'elles soient les interlocuteurs reconnus de l'Union européenne.

Fundação Cuidar o Futuro

Ceci ne veut pas dire que les diverses institutions de l'Union ne puissent être en relation avec des ONG nationales (notamment pour soutenir les actions qu'elles mènent lorsqu'elles entrent dans les politiques européennes promues). Mais, sur le plan de la consultation, de ce que la Commission appelle le "dialogue civil" ou parfois une "consultation systématique", ce devrait être les ONG internationales ou européennes qui devraient être entendues au nom de toutes les ONG.[1]

La Commission européenne, soutenue par le Parlement européen, a l'intention de développer un dialogue civil avec les ONG. Elle souhaitait que ceci figure explicitement dans le Traité d'Amsterdam, mais cela n'a pas été le cas. Cela reste une préoccupation majeure pour les ONG. Les Traités comportent donc actuellement deux Déclarations annexées, l'une

[1] Pour éviter toute confusion, dans la suite de ce texte, sera utilisée l'abréviation OING pour les ONG internationales ou européennes et l'abréviation ONG pour les associations non gouvernementales en général, qu'elles soient locale, régionale, nationale, européenne ou internationale.

Centro de Documentação e de Publicações
FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

souhaitant une "coopération entre la Communauté européenne et les associations de solidarité", l'autre reconnaissant l'importance des "associations bénévoles". Avant ces Déclarations et après, la Commission a développé de manière très diversifiée une collaboration et parfois la consultation des ONG. Elle a financé (et parfois suscité) la création d'OING européenne fédérant de nombreuses ONG de façon à avoir des interlocuteurs dans différents domaines (développement, égalité femmes/hommes, pauvreté, handicapés,...). Elle travaille également avec des OING déjà existantes et indépendantes d'elle au niveau financier. Elle a aussi financé (et suscité) des "interfaces" pour faciliter la consultation des ONG internationales ou européennes, comme par exemple la Plate-forme des ONG européenne du secteur social. Elle a créé un Comité consultatif des Coopératives, Mutualités, Associations et Fondations de l'Union européenne, chargé de rendre des avis dans le domaine de l'économie sociale.

Du fait que ces collaborations et consultations sont nées selon les opportunités, les initiatives de certaines ONG ou de certains fonctionnaires de la Commission, elles se sont développées selon un axe que l'on pourrait appeler "sectoriel", autour de préoccupations précises (environnement, développement, éducation, économie sociale, protection de groupes défavorisés, etc.). Chaque "secteur" développant au fur et à mesure des habitudes propres, presque une tradition propre. Or tous les responsables politiques ou associatifs, comme les partenaires sociaux, reconnaissent de plus en plus la nécessité d'une approche globale dans tous les domaines. C'est ainsi que le Traité de Maastricht demande que la dimension culturelle soit présente dans toutes les politiques européennes et que le Traité d'Amsterdam renforce l'obligation pour toute action européenne de prévoir une fiche d'impact sur l'environnement. De nombreuses ONG demandaient qu'un tel contrôle soit aussi prévu par rapport à la cohésion sociale. Rare sont les consultations comme celles faites par le Commissaire Oreja pour la Conférence Intergouvernementale qui s'adresse à un très large public d'ONG, au-delà de toute sectorialisation. Comment donc accepter que la consultation des ONG reste généralement dans un cadre sectoriel ?

Fundação Cuidar o Futuro

Dans le vide juridique actuel, la situation n'est pas favorable à une évolution vers une consultation systématique et non sectorielle des OING. Chaque Direction générale de la Commission continue à innover, sans qu'il n'y ait de proposition visant à une cohérence. Le premier pas qui devrait être fait dans cette direction serait que la Commission ouvre une Liste d'OING avec lesquels elle développerait une consultation systématique. Les OING devraient demander leur inscription sur cette liste ; la Commission déciderait de l'inscription en fonction de la représentativité de l'OING dans son domaine de compétence. Il est clair que, normalement, cette Liste devrait être une Liste d'OING inscrite auprès de l'Union

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

européenne (et non de la Commission) et coïncider avec l'octroi d'un statut consultatif. Mais au vu des difficultés du développement institutionnel de l'Union, il semble préférable de proposer à la Commission de faire, avec une telle Liste, un premier pas dans ce sens. Cette Liste serait tenue par le Secrétariat général de la Commission européenne. Elle pourrait être reconnue par la suite par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

L'établissement de cette Liste serait l'occasion de mettre en place un statut juridique sur les relations entre OING de la Liste et la Commission européenne. Ce statut préciserait les droits et les devoirs des deux parties. Il représenterait une sécurité pour les OING pour la permanence de leurs relations avec les différents services de la Commission. Ce statut devrait être établi en consultation avec les OING travaillant actuellement avec la Commission. Il comprendrait une partie sur le soutien financier apporté par la Commission aux OING de la Liste.

De plus, l'établissement de cette Liste devrait être accompagné d'une réflexion globale de la Commission européenne sur la manière de mener une consultation systématique des ONG qui soit cohérente, globale et continue, sans perdre de vue que les OING ne sont pas compétentes sur tout ni capable de répondre à toute demande. En mettant en place un "dialogue civil" avec les ONG de la Liste, la Commission a la possibilité de continuer ce qu'elle a déjà innové dans ce domaine et de réaliser une formule de consultation approfondie qui pourrait être un exemple pour d'autres.

Fundação Cuidar o Futuro

Au sein du Parlement européen, les relations entre les Parlementaires et les ONG ont aussi été très diversifiées. De nombreux députés sont en relations personnelles avec des ONG. Certaines OING assurent le secrétariat d'Intergroupe parlementaire. Des ONG sont parfois entendues dans le cadre des auditions du Parlement européen. En préparation du Traité d'Amsterdam, la Commission des Affaires institutionnelles a suscité des auditions sur la Conférence intergouvernementale dans lesquelles de nombreuses ONG ont été écoutées. Dans ce cadre aussi, l'existence d'une Liste des OING reconnue comme ayant vocation à être consultées serait très utile pour la poursuite de ces relations. C'est pourquoi cette Liste établie par la Commission européenne devrait être reconnue par le Parlement européen. Elle permettrait d'intensifier les relations existantes, de les solidifier, et de leur donner une cohérence.

Le Parlement européen devrait demander à la Commission européenne d'établir une Liste des OING et être associée aux travaux permettant de prévoir, à partir de cette Liste, les modalités et le statut de la consultation systématique des ONG par la Commission

européenne. Cette réflexion devrait également permettre au Parlement d'inventer sa propre façon d'établir une consultation régulière des OING de la Liste.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Ceci étant, des OING comme celles réunies dans la Plate-forme ne peuvent pas attendre l'établissement de cette Liste pour poursuivre les consultations qu'elles ont commencées notamment avec la DG V et le Parlement européen. Elles sont contraintes à poursuivre une action sectorielle et devraient chercher, à l'avenir, les moyens de ne pas rester entre OING sociales pour éviter qu'une spécialisation trop poussée ne se révèle préjudiciable à la construction d'une Europe où le social serait coupé de l'économique, du culturel, de l'environnemental, des droits de l'homme ou de l'éducation. Par ailleurs, le développement de consultations des OING sociales avec la DG V devrait également être un point d'appui pour le développement de consultations avec d'autres Directions générales et d'autres institutions de l'Union européenne.

2. Créer le cadre d'une consultation systématique des OING du secteur social avec la Commission européenne (notamment la DG V)

Pour éviter tout malentendu, il est nécessaire de préciser, comme l'avait M. Patrick Venturini, conseiller auprès du Directeur général de la DG V, que le Forum bisannuel sur la politique sociale n'est pas un lieu du "dialogue civil structuré". C'est un lieu ouvert où se rencontrent ONG et partenaires sociaux, experts et représentants gouvernementaux. Il ne peut remplacer la procédure de consultation et de dialogue dont la Commission a besoin pour appuyer sa réflexion et son action sur l'expérience des OING.

Fundação Cuidar o Futuro

Le rôle de la Plate-forme est de faciliter la consultation des OING du secteur social. Elle ne peut se substituer à chaque ONG ; elle n'est pas une superstructure remplaçant les ONG. Comme le précise le document "Codification des règles de la fonctionnement de la Plate-forme", celle-ci est un "lieu d'échange et de concertation". "Elle a pour fonction de formuler des prises de position sur des thèmes d'intérêt commun, de promouvoir ces positions communes auprès des institutions et des autres acteurs sociaux,...". Elle doit aussi faciliter l'expression de chaque OING sociale.

La Plate-forme ne remplace donc pas les relations individuelles de chaque ONG avec les institutions européennes. Elle complète ces relations. Si une institution prenait prétexte de l'existence de la Plate-forme pour refuser des relations avec une ONG, tous les membres

de la Plate-forme devraient protester ensemble. Cela fait partie des intérêts communs à défendre ensemble.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Pour expérimenter cette consultation systématique, ce "dialogue civil", la Plate-forme a proposé que la DG V organise deux fois par an une réunion pour faire un tour d'horizon sur l'évolution des grands thèmes sociaux et de discuter du suivi et de l'avancement du Programme d'action sociale. Ce processus n'a pas encore été mis sur pied, mais il devrait être prometteur. En effet, la Commission (représentée aussi bien par la DG V que par d'autres DG) devrait y présenter bilan et perspective ; les OING devraient formuler leurs remarques (aussi bien de façon collective en présentant des réflexions communes à la Plate-forme que de façon individuelle par l'expression de chaque ONG). La discussion qui suivrait, sans être une négociation, devrait permettre d'orienter les actions des uns et des autres dans une direction commune. Il est très important, pour les OING, de savoir comment la Commission tient compte de leurs avis. Celle-ci devrait donc, dans les trois mois qui suivent la rencontre faire un rapport sur ce qu'elle en retient. Ce rapport serait un des points d'appui pour la préparation de la rencontre suivante. Il est très important que dès le début cette consultation soit régulière, avec des dates et un lieu prévu un an à l'avance. L'ordre du jour est fait en commun, mais l'invitation à la réunion est faite par la Commission.

Cette expérimentation n'est qu'une première étape. Elle montrera comment développer la consultation systématique désirée par la Commission et par les OING. Elle doit avoir en perspective la consultation des OING de la Plate-forme par d'autres Directions générales de la Commission.

Fundação Cuidar o Futuro

Ce type de consultation régulière devrait également être développé avec certaines commissions du PE.

3. Poursuivre des relations systématiques entre les OING du secteur social et le Parlement européen

Sans que les relations déjà existantes entre les OING de la Plate-forme et le Parlement européen n'en soient affectées, des relations plus constantes devraient être établies avec diverses commissions du Parlement européen et notamment la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales. Dans un premier temps, il serait particulièrement utile d'avoir tous les six mois, comme avec la DG V, une réunion entre des membres de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales et les OING membres de la Plate-forme.

Documentação e do Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Ces réunions permettraient de faire le point des projets en cours, de l'avancée du programme d'action sociale de la Commission européenne, des initiatives prises par le Parlement européen et par les ONG. Ce serait un temps fort de coordination des efforts.

Par la suite et à partir de l'évaluation de la mise en œuvre des réunions décrites dans le paragraphe précédent, des relations plus systématiques pourraient être envisagées avec d'autres commissions ou organes du Parlement européen.

4. Modalités permettant aux OING de bien participer à une telle consultation

Les OING sont des fédérations d'associations ou des réseaux d'associations. Certaines sont des fédérations d'associations nationales, d'autres rassemblent des individus, des groupes locaux, associations locales, régionales, nationales ou internationales. Pour chaque OING se pose la question d'assurer la communication entre ses composantes et le niveau européen. Cette communication est à double sens. D'une part, il s'agit de consulter les composantes sur les sujets proposés par les institutions européennes, de façon à faire monter expérience et propositions au niveau européen. D'autre part, il s'agit de transmettre au niveau européen les sujets en débats dans les organisations, de façon à introduire de nouveaux sujets au niveau européen.

Fundação Cuidar o Futuro

La Plate-forme devrait faciliter ce double mouvement. D'une part, elle transmet aux OING les sujets dont la Commission veut débattre et les OING peuvent décider des sujets qu'ils approfondissent (car on ne peut pas donner son avis sur tout, et chaque OING de la Plate-forme ne peut donner son avis sur chaque sujet retenu par la Plate-forme). D'autre part, de façon régulière, par exemple tous les 6 mois, en préparation de la réunion semestrielle avec la Commission, un échange est fait entre OING membre de la Plate-forme sur les sujets travaillés dans chaque OING.

De façon à mieux approfondir et mieux connaître la qualité des travaux effectués en commun dans la Plate-forme, il serait utile d'avoir un échange sur la façon dont est travaillée, dans chacune des OING, une question soumise par la Commission européenne ou d'autres institutions européennes comme le Parlement européen. Ces méthodes de consultation interne se révéleront certainement très diversifiée. Un partage sur cette diversité permettra d'aborder deux questions importantes : le temps dont ont besoin les OING pour cette consultation ; les moyens de cette consultation.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Pour consulter leurs composantes (nationales ou locales), les OING ont besoin de temps. La Plate-forme doit donc veiller à ce que les rythmes de consultations soient adaptés au temps nécessaire pour les effectuer. La perspective d'une consultation systématique et régulière avec une réunion tous les 6 mois est appropriée, à condition que l'on en connaisse le sujet 6 mois à l'avance. La préparation du Forum sur la politique sociale doit aussi tenir compte du facteur temps. Ses thèmes doivent être retenus d'un commun accord un an avant.

Des moyens sont nécessaires pour participer à une consultation systématique et régulière. Trois niveaux doivent être abordés. Premièrement, la consultation ne peut avoir lieu sans un secrétariat européen de l'OING qui puisse exister dans la durée, avec des permanents salariés, des frais de fonctionnement et des rencontres régulières de ses instances statutaires. Deuxièmement, les OING doivent pouvoir rassembler l'expérience de leurs organisations nationales. Cela demande un travail d'expertise. Troisièmement, les OING devraient pouvoir, en vue de répondre à une consultation d'une institution européenne, mener des enquêtes de terrain par l'intermédiaire de leurs groupes locaux.

5. Résumé des propositions

Fundação Cuidar o Futuro

- Le Secrétariat général de la Commission européenne devrait ouvrir une Liste des OING avec lesquelles la Commission établirait un "dialogue civil" (c'est-à-dire une consultation régulière, systématique et approfondie).

- L'ouverture de cette Liste devrait permettre une réflexion plus générale (et menée avec les OING) sur le statut juridique et financier de cette consultation.

- Dès maintenant, la DG V devrait inviter les OING membres de la Plate-forme des ONG sociale à un cycle semestriel de "dialogue civil" avec la Commission (y compris d'autres DG), basé sur une évaluation continue du programme de travail social de la Commission et comprenant des consultations sur des sujets proposés par les uns et les autres.

- Le Parlement européen devrait inciter la Commission à établir cette Liste des OING et accompagner la réflexion menée par la Commission sur le statut de cette consultation. Il devrait expérimenter une consultation plus régulière des OING, notamment à partir de rencontres semestrielles entre la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales avec la Plate-forme des ONG du secteur social.

Centro de Documentação e de Publicações
FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

ANNEXE

PRISE EN COMPTE AU PLAN EUROPEEN DES SPECIFICITES DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

Introduction

Les associations du secteur social sont désireuses de faire entendre leur voix en Europe.

Les associations du secteur social jouent, au sein de la Communauté européenne, un rôle essentiel dans l'émergence et la prise de compte des besoins des personnes et , notamment, des plus vulnérables, ainsi que dans la garantie des droits. Elles contribuent à la solidarité entre les citoyens, à la prise de responsabilité et donc, à la démocratie. Elles sont aussi des promoteurs de services sociaux, gestionnaires d'établissements et emploient à ce titre des millions de personnes, salariés et bénévoles.

Les associations du secteur social sont impliquées dans le débat sur la réforme des traités qui se déroule dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de 1996, car elles souhaitent la construction d'une véritable:

- Europe sociale qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de toutes les personnes qui y résident, lesquels ne peuvent se limiter aux seuls droits des travailleurs, malgré toute l'importance de ceux-ci;

Fundação Cuidar o Futuro

- Europe des citoyens où les personnes ont la possibilité d'intervenir pour mieux définir le modèle de société qu'ils souhaitent.

Les associations du secteur social, qui sont des précurseurs de la participation civique et solidaire au plan national, sont particulièrement désireuses de se faire entendre au plan européen.

Il existe certes, une première reconnaissance, au plan européen, du rôle des associations du secteur social.

- L'Union européenne et la Communauté européenne reconnaissent, à travers la déclaration 23 annexée au Traité de Maastricht, qui vise plus précisément: « les associations de solidarité et les fondations en tant qu'institutions responsables d'établissements et de services sociaux », la nécessaire coopération avec les associations du secteur social.

- Le Livre Blanc sur l'avenir de la politique sociale européenne souligne, également, l'importance de cette coopération entre la Communauté européenne et les associations du secteur social. Elles ont (est-il écrit au chapitre VIII) le « droit d'être consultées par l'Union et de jouer le rôle qui leur incombe dans le processus du changement ».

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Mais leur rôle spécifique reste mal connu et reconnu, même si l'on sait que ce sont des acteurs non lucratifs se distinguant:

1. de la logique marchande:

Le marché est un formidable instrument de transformation de la société et l'Europe a beaucoup misé sur les bienfaits du grand marché intérieur. Mais le profit, au coeur de la logique marchande, ne trouve vraiment son sens que dans un cadre limité, celui de la relation commerciale, de l'échange sur un marché.

Là où la relation est d'une autre nature, le profit n'a pas de sens. Les économistes, spécialistes par vocation du marché, éprouvent d'ailleurs de grandes difficultés à comprendre et analyser les comportements altruistes qui n'obéissent pas à la logique utilitariste de l'intérêt.

Les associations du secteur social obéissent à une autre logique, celle du « non-profit », ce qui en fait:

- des organisations à caractère démocratique ou coopératif et non plus seulement hiérarchique ou commercial,

- des formes de holisme* opposé à l'individualisme du marché,

- des formes de contrats entre citoyens ou des pactes sociaux qui vont au-delà de l'échange commercial. Ce qu'on appelle lien social est l'expression de ces relations sociales qui durent dans le temps, qui se construisent en partie au moins sur l'altruisme et le don,

- des lieux d'appréhension globale des personnes et des problèmes qu'elles rencontrent. Le marché segmente, découpe, spécialise. Les associations favorisent, à l'inverse, des approches plus globales: c'est « l'homme entier » qu'elles visent et non plus seulement le travailleur ou le consommateur ou le locataire ou le propriétaire. Les associations ont développé ainsi des formes de « personnalisme » et « d'accompagnement » social qui visent à offrir à la personne un service global et multiforme adapté aux situations des personnes les plus faibles, démunies, exclues.

Fundação Cuidar o Futuro

2. de la logique publique:

Les associations ne relèvent pas du secteur public: elles n'ont ni sa légitimité ni sa démarche normative. Certes, beaucoup d'associations du secteur social agissent par délégation de l'Etat, celui-ci leur confiant, de plus en plus, certaines tâches, par subsidiarité en quelque sorte.

Mais dans beaucoup d'autres cas, elles développent des offres là où l'Etat est absent ou insuffisant. Leur démarche est spécifique: elles mettent en œuvre des solidarités concrètes, actives et volontaires et non normalisées en fonction des besoins de la majorité des électeurs.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Que sont donc les associations du secteur social ?:

1. Les associations sont des lieux de mobilisation de la solidarité citoyenne.
2. Les associations du secteur social sont des acteurs sociaux agissant dans l'intérêt général et contribuant à la cohésion économique et sociale.
3. Les associations du secteur social sont les révélateurs de la demande sociale et les défenseurs des plus vulnérables.

1) Les associations sont des lieux de mobilisation de la solidarité citoyenne

Dans nos sociétés complexes soumises aux impératifs de la mondialisation et aux exigences croissantes de la compétitivité économique qui ont des effets sociaux déstabilisants et déstructurants, les représentations politiques et professionnelles classiques ne peuvent, en tant que telles et à elles seules, exprimer toutes les préoccupations d'une société en pleine mutation.

Dans une société où le rôle du travail est interrogé, où l'individu n'est plus toujours porté par des structures familiales ou professionnelles fortes, où sont rejetés durablement à la périphérie ceux qui dérangent, ceux qui sont différents et qui créent ainsi de l'exclusion, les associations du secteur social se positionnent comme des interlocuteurs sociaux à part entière.

1.1 Le *dynamisme des structures associatives dans un pays est le reflet de son niveau de développement démocratique.*

Fundação Cuidar o Futuro

C'est la mesure de la capacité d'une société à se prendre en charge et dialoguer avec les structures de pouvoir en place: Etat, forces économiques, etc.

Les associations se caractérisent par la participation démocratique et active, en effet:

- l'adhésion est une démarche volontaire et libre; on adhère librement à une association, on s'en sépare tout aussi librement: on s'engage,
- elles reposent sur le bénévolat et sur une implication qui ne se limite pas au seul don d'argent,
- elles sont ouvertes à toutes les personnes et pas seulement à certaines catégories (travailleurs, personnes inscrites sur des listes électorales, etc.),
- les prestations qu'elles offrent sont basées sur des critères de respect de la personne, elles prennent en considération la personne dans sa globalité,
- elles défendent les droits de tous et permettent à tous, y compris aux minorités, d'exprimer leurs droits et besoins.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

1.2. Leur action repose sur la mobilisation et la participation concrète des personnes concernées:

Ainsi, elles permettent d'associer les communautés (et, d'abord les personnes concernées et les familles) à l'action publique. Elles sont inspiratrices et pilotes de certaines politiques intégratrices .
Gestionnaires de services, de prestations ou de mesures d'insertion, elles garantissent la mise en œuvre des droits et la satisfaction des besoins, notamment ceux des minorités.

Elles font évoluer les politiques, font émerger les services et besoins nouveaux, du fait de leur présence sur le terrain et de la qualité de leur écoute. Du fait de l'importance de la relation humaine dans la prestation ou service associatif, ces structures sont proches de leurs usagers.

Surtout, elles obéissent à une logique de réseau allant au-delà du résultat immédiat (surtout lorsqu'il est mesuré en termes de rentabilité ou profit) et privilégient la création de liens. Elles instituent un système de partage (notamment d'expériences et de savoir) entre personnes de tous milieux sociaux, qu'elles soient salariées, bénévoles ou usagers. Elles fondent ainsi la solidarité et le lien social sans lesquels nos sociétés ne peuvent pas vivre.

La pleine reconnaissance du rôle des associations du secteur social passe aussi par la reconnaissance de leur rôle spécifique en matière de politique sociale.

2) Les associations du secteur social sont des acteurs sociaux agissant dans l'intérêt général et contribuant à la cohésion économique et sociale.

2.1. Systèmes de protection sociale et services d'intérêt général sont des valeurs européennes essentielles

Fundação Cuidar o Futuro

L'Europe ne saurait être qu'un grand marché ou une zone de libre échange organisé autour du seul respect des règles de la concurrence : la concurrence n'est qu'un moyen et non une fin. Comme le rappelle l'article 2 du Traité de l'Union Européenne, la Communauté européenne a pour objectif « *un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de la vie, la cohésion économique et sociale(..)* ».

Le modèle social européen est fondé sur des systèmes de protection sociale et des services d'intérêt général qui assurent conjointement solidarité et cohésion sociale.
Les uns et les autres sont au service des droits fondamentaux de la personne et jouent un rôle d'équilibre et de régularisation face aux effets déstabilisants du marché.

2.2. Même si la place et le rôle des associations du secteur social dans chaque pays d'Europe diffère, leur place dans les systèmes sociaux est irremplaçable, à la fois pour la prise en compte et l'expression des besoins et pour la gestion des services sociaux.

Les organisations du secteur social ont, dans chaque pays de la Communauté européenne, des rôles différents selon la façon dont est organisée la garantie des droits politiques, civils, économiques et sociaux des personnes et dont est conçu, notamment, le système de protection sociale. Leur place dépend des fondements historiques et idéologiques nationaux et des modes d'intervention respectifs de l'Etat, des collectivités locales, du secteur marchand et du secteur non lucratif.

Fundação Cuidar o Futuro

Certaines associations ont des fondements communautaires, religieux, humanitaires, affinitaires, d'autres non. Certaines ont pour objet de défendre leurs membres, d'autres ont des visions plus généralistes, certaines travaillent dans un champ d'activité précis, d'autres ont des rôles transversaux. Certaines, enfin, centrent leur action sur la défense des droits et d'autres se sont faites prestataires de services pour répondre concrètement aux besoins.

Les associations du secteur social font ainsi partie intégrante des systèmes sociaux européens actuellement soumis à de fortes pressions. En Europe, ces services ont été longtemps assurés par l'Etat. Dans de nombreux pays, celui-ci tend à les déléguer à la société civile et à ses représentants: les associations du secteur social.

En France, un nombre considérable d'associations assurent, en partenariat avec les pouvoirs publics, des actions de solidarité ou de développement et ont de véritables missions d'intérêt général. En Allemagne, le principe de la subsidiarité en vigueur préconise que les services sociaux soient confiés en priorité aux organisations associatives. Au Royaume-Uni, après des années de « welfare-state », l'Etat se désengage de la gestion des services et cherche à créer une économie mixte de prestations sociales où associations et secteur privé seraient mis en concurrence face à un financeur unique: l'Etat. Au Danemark, où les pouvoirs publics sont les garants du droit à la Sécurité sociale qui est reconnu comme un droit fondamental du citoyen, on assiste sur le terrain à un mixage entre le secteur public et le secteur associatif. Au Portugal, des accords de gestion, formalisés par la loi, lient l'Etat et les associations de solidarité sociale.

2.3. Elles jouent un rôle essentiel dans le renforcement du bien être social

Leur vision globale des questions sociales amène les associations à être des promoteurs des principes de solidarité et d'assistance qui fondent les régimes de protection sociale en Europe. Elles estiment que la mise en oeuvre de la solidarité ne peut être uniquement garantie par l'Etat, dont le rôle reste essentiel en la matière, mais qu'il doit trouver sa place, aussi, dans la société civile, sur des bases volontaires et consensuelles:

- la réciprocité entre les citoyens, la solidarité intergénérationnelle, par exemple, repose sur des liens sociaux forts et partagés, elle ne se commande pas par décret;

- le développement de phénomènes d'exclusion a montré qu'il existe un lien étroit entre les droits civiques et les droits sociaux et que les exclus sont souvent des personnes qui ont des difficultés à faire reconnaître leurs droits de citoyens: manque de papiers, manque de domicile fixe, etc.

En matière de services sociaux, enfin, les associations de solidarité sont en mesure de développer des offres, en mélangeant des ressources d'ordre marchand et non marchand, d'ordre public et privé, donc à un coût intéressant pour la collectivité:

- là où le service public est insuffisant (cas de demandes minoritaires)

- là où les mécanismes de marché rencontrent des échecs (cas de services non solvables, cas de prise en compte de valeurs non marchandes).

3) Les associations du secteur social sont des révélateurs de la demande sociale et les défenseurs des plus vulnérables.

Les associations du secteur social sont des acteurs essentiels de la solidarité et de la réciprocité au sein d'une société en mutation importante.

Elles sont le mode d'expression des divers groupes sociaux, y compris les minorités.

Centro de Documentação e de Publicações FUNDAÇÃO CUIDAR O FUTURO

Les associations sont en première ligne pour reconnaître les droits et les besoins des personnes rencontrant des difficultés de santé, de logement, de pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle, etc.

Elles interviennent auprès des pouvoir publics au plan national et agissent au plan européen afin que soient assurés et garantis les droits fondamentaux de tous.

Elles apportent aux plus démunis et aux plus vulnérables un accompagnement particulier; elles sont créatrices, pour ces personnes, de liens sociaux de nature à lutter contre l'exclusion.

Elles refusent de se laisser enfermer dans l'urgence et l'assistance et invitent les personnes à réfléchir sur leur propre situation, à en découvrir les causes et reprendre en main eux-mêmes le cours de leur vie. Elles développent la vie associative des populations, y compris celles qui connaissent des difficultés particulières.

Conclusion

Le rôle des associations du secteur social, la reconnaissance de leur spécificités est à conforter au sein des instances nationales et internationales.

Alors que parmi grands objectifs de l'Union pour les années à venir sont cités: « l'emploi et la lutte contre l'exclusion » (rapport Westendorp), tout est à faire pour associer les associations du secteur social à la construction d'une Europe sociale digne de ce nom.

Il ne saurait y avoir de réflexion sur la politique sociale européenne sans prise en compte de l'existence de ces acteurs sociaux particuliers que sont les associations du secteur social et, mieux, sans se reposer en partie sur elles.

Fundação Cuidar o Futuro

** Holisme: s'oppose à l'individualisme méthodologique, repose sur des interprétations de nature globalisante, dans les sociétés « holistes » (l'Inde de Louis Dumont) l'individu s'efface derrière son appartenance à un groupe (caste, classe sociale)*